

*Initiatives ministérielles*

Bien que le projet de loi C-40 soit imparfait, les amendements proposés par la députée de Mount Royal contribueraient beaucoup à remédier à ses défauts.

[Français]

En effet, monsieur le Président, les amendements proposés par le Parti libéral, lesquels sont compris dans les motions 12, 13, 14, 15 et 16, ont pour but d'assurer l'intégrité de notre système de radiodiffusion. Premièrement, ils aideraient Radio-Canada à maintenir son rôle qui est de contribuer à l'essor de l'unité nationale et d'être l'expression permanente de l'identité canadienne. Deuxièmement, ils assureraient la reconnaissance et la présence constante des éléments suivants: le service parlementaire, Radio Canada International, le service continu en anglais et en français et le service du Nord. Par ailleurs, la motion n° 42 apporte certaines précisions à l'endroit du service de Radio Canada International.

Malheureusement, si le gouvernement ne fait pas preuve de sagesse et s'il n'entérine pas les amendements que nous proposons, la radiodiffusion canadienne subira un très dur coup. Et que dire de l'unité de notre pays? En effet, si Radio-Canada se voit retirer la partie de son mandat qui est de contribuer à l'essor de l'unité canadienne, une des pierres angulaires qui sert à créer notre conscience collective, aura cessé d'exister.

Vous conviendrez, monsieur le Président, que le moment n'est pas propice pour la ratification d'une telle politique. Selon le gouvernement, ce changement à la Loi sur la radiodiffusion de 1968 se justifierait puisque la clause concernant l'unité nationale nuirait à Radio-Canada en ce qui concerne sa capacité d'assurer que sa programmation reflète et interprète d'une façon complète, juste et précise, la réalité culturelle, sociale, politique, économique, linguistique et régionale du Canada.

Or, cette affirmation ne résiste pas à l'analyse. En effet, l'ancien président de Radio-Canada, M. Pierre Juneau, a affirmé devant le Comité permanent que la phrase «unité nationale» ne lui avait causé aucun problème durant l'exercice de son mandat. D'ailleurs, le CRTC a fait valoir que son interprétation de ce terme n'avait jamais empêché la discussion politique libre.

Le Parti libéral est d'avis que Radio-Canada se doit de maintenir sa contribution à l'essor de l'unité nationale, surtout à un moment où le Canada semble tellement divisé. Pour que le Canada puisse avoir une personnalité nationale et pour qu'il puisse la maintenir, nous devons unir toutes les régions du pays de façon à créer un

sentiment d'appartenance, et ce, par l'entremise d'un système de radiodiffusion cohérent.

D'ailleurs, il est intéressant de noter que même le président du Comité permanent des communications et de la culture soutient le principe que Radio-Canada doit maintenir son mandat à cet égard.

[Traduction]

Le ministre a abandonné la mission confiée depuis 22 ans à Radio-Canada de promouvoir l'unité nationale en la dénonçant comme une ingérence intolérable parce que l'organisme maintenait artificiellement cette valeur politique qui constituait à ses yeux une contrainte imposée à la liberté d'expression.

Je voudrais vous signaler, monsieur le Président, un des plus graves défauts du projet de loi. Comme nous l'avons déjà dit, il ne reconnaît pas les divers services de Radio-Canada. Avec votre permission, monsieur le Président, je voudrais mentionner certains de ces services et en souligner l'importance.

Il est fort regrettable que le projet de loi C-40 ne reconnaisse pas la chaîne d'informations continues anglaise ou française de Radio-Canada, puisque la Société a fait d'énormes progrès à ce chapitre. Je pense que cette initiative extrêmement novatrice devrait être officiellement reconnue.

Comme vous le savez sans doute, monsieur le Président, je suis originaire du Nouveau-Brunswick, la seule province officiellement bilingue au Canada. Les anglophones et les francophones ont appris à vivre ensemble dans ma province natale et ont, de maintes façons, montré au reste du pays la signification du biculturalisme.

Il me semble que la reconnaissance de la chaîne d'informations continues de Radio-Canada serait importante et qu'elle aiderait à créer et à encourager un sentiment d'appartenance nationale. De plus, l'établissement d'une chaîne d'informations continues française aiderait grandement à apaiser certaines des tensions qui déchirent actuellement notre pays.

Pour ce qui est des autres services, y compris le réseau parlementaire, Radio Canada International et le Service du Nord de Radio-Canada, je pense que le gouvernement devrait tenir compte d'une recommandation qui a été formulée par le Comité permanent des communications et de la culture, dans son sixième rapport rendu public en 1987, et qui précise que ces services devraient être offerts et qu'ils soient reconnus dans la loi pour éviter leur suppression en période de compressions budgétaires.